

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2206-1-2024

Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2206-1-2024 intitulé règlement modifiant le règlement de plan d'urbanisme 2206-2022 afin de déplacer des parties de zones d'expansion urbaine à long terme.

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement 2206-1-2024.

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la susdite Ville :

QUE le conseil municipal, à la suite de l'adoption par la résolution 2024-02-063, lors de la séance ordinaire du 12 février 2024, d'un premier projet de règlement (voir description détaillée ci-dessous) portant le n° 2206-1-2024 visant la modification du règlement de plan d'urbanisme 2206-2022, tiendra une assemblée publique de consultation le **11 mars 2024, à compter de 19 h 30**, dans la salle du conseil située au 370, rue de la Visitation, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

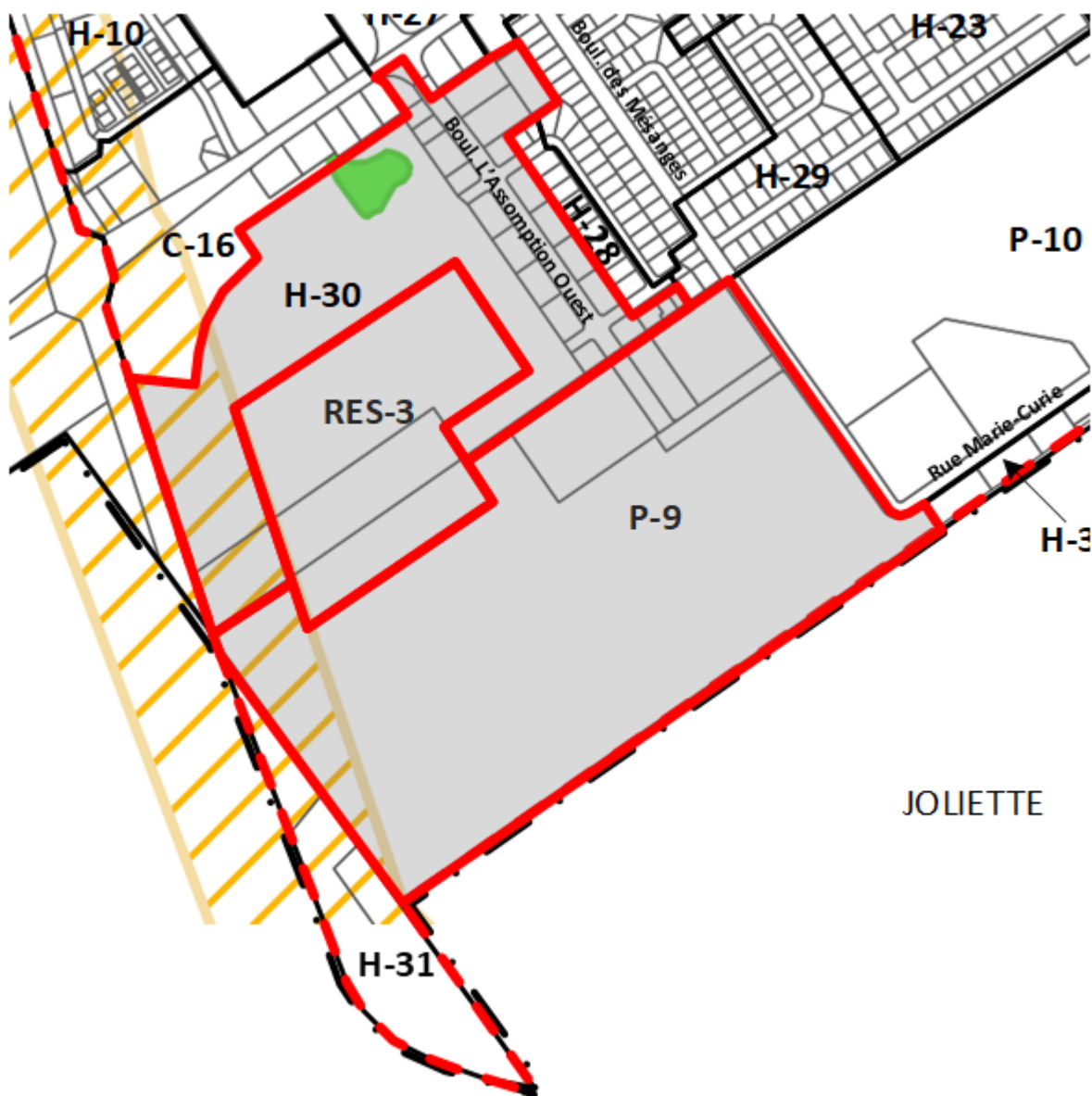
QUE l'objet de ce règlement est de déplacer 10,5 hectares de la zone d'expansion urbaine à long terme située dans le secteur de la Feuillée (RES-1) et de déplacer 10,3 hectares de la zone d'expansion urbaine à long terme du secteur au sud de la rue de la Petite-Noraie (RES-3) dans la zone d'expansion urbaine à long terme existante sur le lot 6 545 712 (P-9).

QUE les dispositions du précédent paragraphe affectent les zones RES-1, RES-3, P-9 et H-30; Lesquelles zones sont délimitées de la manière suivante :

Zone RES-1



Zones RS-3, P-9 et H-30



QU' au cours de cette assemblée publique, M. le maire Robert Bibeau expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE la description des zones RES-1, RES-3, P-9 et H-30 et le projet de règlement peuvent être consultés aux bureaux des Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 21 février 2024.

Louis-André Garceau

Me Louis-André Garceau, avocat
Greffier